#### Privilège-M. Gauthier

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): C'est, en effet, l'opinion du président des États-Unis. Comme mon collègue le sait, notre point de vue est différent.

#### LA POSITION DU CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, cette question a été posée au premier ministre lors de l'émission The MacNeil-Lehrer Report et j'aurais souhaité qu'il soit, alors, un peu plus clair. Pourrait-il dire à la Chambre qu'elle est l'opinion réelle du gouvernement sur cette question? Le premier ministre est-il d'accord avec la position du président?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je viens juste de dire que non.

## L'AGRICULTURE

### L'AIDE GOUVERNEMENTALE AUX CÉRÉALIERS

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Les associations agricoles ont l'esprit alerte quand vient le temps de demander des fonds pour soutenir les producteurs céréaliers, mais beaucoup moins quand il s'agit de se renseigner sur la meilleure facon de répartir ces fonds entre les intéressés. Ces associations ont-elles été consultées et ont-elles expliqué comment ces avantages pourraient être répartis le plus équitablement possible au sein de la communauté agricole?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'il s'agit du plus imposant train de mesures jamais prévues pour aider nos agriculteurs. Il sait aussi que le ministre de l'Agriculture a mis expressément sur pied un processus qui donne voix au chapitre aux agriculteurs et aux provinces. Je trouve ce changement rafraîchissant comparativement aux mesures du gouvernement précédent qui recourait aux bureaucrates d'Ottawa pour concocter des programmes.

Je crois que ce processus desservira bien les agriculteurs. Il y déjà eu une rencontre entre . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député d'Ottawa-Vanier soulève la question de privilège.

# QUESTION DE PRIVILÈGE

LA TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS D'UN COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais soulever une question de privilège qui revêt, je crois, une certaine importance pour la Chambre. C'est au sujet d'un événement qui s'est produit hier, au comité permanent de la recherche, des sciences et de la technologie. Il ne

s'agit nullement d'une critique à l'endroit du président de ce comité. Loin de moi l'idée de critiquer ses intentions. Quoi qu'il en soit, au début de la séance . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député soulève une question de privilège dont il m'a donné préavis. Cette question présente énormément d'intérêt énormément d'intérêt pour tous les députés. Par conséquent, voudriez-vous bien la laire voudriez-vous bien le laisser parler?

M. Gauthier: Merci, monsieur le Président. Je voudrais citer textuellement un extrait de la transcription de la séance d'hier soir de ce comité. La continue de la seance d'hier soir de ce comité. Le président du comité a déclaré:

J'ai autorisé la presse à enregistrer cette séance et à placer des caméras de lévision derrière la table des journesses. télévision derrière la table des journalistes. Y voyez-vous des objections?

J'ai aussitôt dit qu'en effet, j'y voyais des objections. J'ai pliqué au président au expliqué au président que, selon moi, il n'était pas en son pol-voir d'autoriser la sélédice voir d'autoriser la télédiffusion de ces délibérations. Je vous al envoyé une lettre ce matienvoyé une lettre ce matin, monsieur le Président, mais je ne la lirai pas entièrement lirai pas entièrement, car je pense que ...

## M. Prud'homme: Si, c'est intéressant.

M. Gauthier: Non, ce serait trop long. J'ai deux choses à ire valoir. Augus précident la conser la faire valoir. Aucun président de comité ne peut autoriser la télédiffusion ou la rodialife. télédiffusion ou la radiodiffusion des audiences d'un comité. En fait, l'immunité parl En fait, l'immunité parlementaire qui couvre actuellement le hansard électronique hansard électronique ne s'appliquerait pas aux délibérations d'un comité à moins que le Circulations de donne d'un comité à moins que la Chambre des communes ne donne son autorisation. L'en comité des communes ne objection de la commune de communes ne objection de la commune de communes ne objection de communes ne donne de comm son autorisation. J'en arrive à la plus importante de mes objections.

de tous les députés. Jusqu'ici, la Chambre n'a pas autorisé la radiodiffusion ou le séléction. radiodiffusion ou la télédiffusion des délibérations des comités. Le commentaire 16 de la faction des délibérations des comités. Le commentaire 16 de la 5° édition de Beauchesne précise que

Le privilège parlementaire est la somme des privilèges particuliers à chaque hambre, collectivement, parlant en traction de privilèges particuliers à Haute Chambre, collectivement, parlant en tant que parties constitutives de la Hault Cour qu'est le Parlement, et faute de la celui-ci de Cour qu'est le Parlement, et faute desquels il serait impossible à celui-cité s'acquitter de ses fonctions. Ces droite de s'acquitter de ses fonctions. Ces droits dépassent ceux dont sont investis d'autre organismes particuliers. On est donc fonctions de la control de la contro organismes particuliers. On est donc fondé à affirmer que bien qu'il s'insère dans l'ensemble des lois, le privilège n'an contact à affirmer que bien qu'il s'insère dans de l'ensemble des lois, le privilège n'an contact à affirmer que bien qu'il des sorte, une l'ensemble des lois, le privilège n'en constitue pas moins, en quelque sorte, une dérogation au droit commun

Je vais vous prouver qu'hier soir, mes droits et ceux de tous s députés, y compris de la constitution de la les députés, y compris des membres du quatrième pouvoir, la presse, auraient été compris des membres du quatrième pouvoir de presse, auraient été compris de la presse, auraient été compris de la presse de la prese de la presse de la presse de la presse de la presse de la prese de la presse de la prese d presse, auraient été compromis si le président avait donné suite à son projet.

Avant de poursuivre, je précise qu'il s'est rendu à la sagessi mes observations et qu'il s'est rendu à la sagessi mes observations et qu'il de mes observations et qu'il a retiré son autorisation. suis néanmoins senti menaré suis néanmoins senti menacé par sa décision que, sans voujoir être méchant, je qualification que, sans mal à être méchant, je qualifierai d'arbitraire. Cela m'a mis mal d'aise. Je pense que certain l'aise. Je pense que certaines séances de comités peuvent pour devraient même être télévice. devraient même être télévisées et je suis donc totalement pour l'élargissement de la télédice. l'élargissement de la télédiffusion de nos délibérations. faire autre côté, si cela s'était par la la faire autre côté, si cela s'était produit hier soir, cela aurait pu faire du tort à certains témoire soir. du tort à certains témoins ainsi qu'à la liberté de la presse, je pense que nous n'aurione du la liberté de la presse, parle p je pense que nous n'aurions pas pu invoquer l'immunité parlementaire. Au commentaire de la presse, nouvons mentaire. Au commentaire 21 de Beauchesne nous pouvons lire ceci: